

L'an deux mille vingt-deux, le premier juillet à dix-neuf heures, le comité syndical du SMICTOM, légalement convoqué en séance publique, s'est réuni à la Maison des Associations à Veneux-Les Sablons, commune de MORET-LOING-ET-ORVANNE, sous la présidence de Monsieur Pascal GOUHOURY, Président du SMICTOM.

Délibérations examinées et approuvées par le Comité syndical du SMICTOM le 01/07/2022

Délibération n°2022-01-07-01

Ajout d'un point à l'ordre du jour : Modification de la durée de service d'un emploi à temps non complet

Délibération n°2022-01-07-02

Installation d'un délégué titulaire pour la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, commune de Fontainebleau, et d'un délégué titulaire pour la Communauté d'agglomération Moret Seine et Loing, commune de Moret-Loing-et-Orvanne qui siègeront au SMICTOM

Délibération n°2022-01-07-03

Mise de titre en situation de créances éteintes

Délibération n°2022-01-07-04

Approbation d'une motion relative à la Taxe Générale sur les Activités Polluantes

Délibération n°2022-01-07-05

Guide des dépôts sauvages à l'usage des élus

Délibération n°2022-01-07-06

Approbation du rapport d'activités 2021

Délibération n°2022-01-07-07

Autorisation au Président de lancer la procédure visant à la passation du marché de collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire du SMICTOM

Délibération n°2022-01-07-08

Modification de la durée de service d'un emploi à temps non complet